

# CAISSARGUES



## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

*ANNEE 2020*

### INTRODUCTION

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 12, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi 21015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements qui préfigurent les priorités du budget primitif.

Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.

Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

## SOMMAIRE

### *I - le contexte*

### *II - les orientations budgétaires*

## I – LE CONTEXTE

- *La croissance mondiale reste languissante. Depuis le mois d'avril dernier, les États-Unis ont encore relevé leurs droits de douane sur certaines importations chinoises, et la Chine a riposté en augmentant les siens sur une série d'importations américaines. Une nouvelle escalade a été évitée à la suite du sommet du G-20 en juin dernier. Les chaînes mondiales d'approvisionnement en technologies ont été menacées par la perspective de sanctions américaines, l'incertitude liée au Brexit a persisté et la montée des tensions géopolitiques a orienté à la hausse les prix de l'énergie.*
- *Dans ce contexte, il est prévu que la croissance mondiale atteindra 3,2 % en 2019, puis accélérera à 3,5 % en 2020 (0,1 point de pourcentage de moins que les projections des PEM d'avril pour les deux années). Les chiffres du PIB qui ont été publiés jusqu'à présent cette année, conjugués au fléchissement général de l'inflation, laissent entrevoir une activité mondiale inférieure aux prévisions. L'investissement et la demande de biens de consommation durables sont modérés dans l'ensemble des pays avancés et des pays émergents, les entreprises et les ménages continuant de freiner leurs dépenses à long terme. En conséquence, le commerce mondial, qui est à forte intensité de machines et de biens de consommation durables, reste languissant. Le rebond de la croissance qui est attendu en 2020 est précaire : il repose sur une stabilisation dans les pays émergents et les pays en développement aujourd'hui en difficulté et sur des progrès dans le règlement des différends commerciaux.*
- *Les prévisions risquent d'être révisées à la baisse. Parmi les risques figurent de nouvelles tensions commerciales et technologiques qui minent l'état d'esprit et ralentissent l'investissement, une augmentation prolongée de l'aversion pour le risque mettant au jour les facteurs de vulnérabilité financière qui continuent de s'accumuler après des années de taux d'intérêt bas, et la montée de tensions désinflationnistes qui accentuent les problèmes de service de la dette, limitent la marge de manœuvre monétaire pour combattre un ralentissement et prolongent la durée des chocs au-delà de la normale.*
- *Il est crucial d'agir au niveau multilatéral et national pour asseoir la croissance mondiale sur des bases plus solides. Il est urgent notamment de réduire les tensions commerciales et technologiques, ainsi que de lever promptement l'incertitude entourant les accords commerciaux (notamment entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, et la zone de libre-échange qui englobe le Canada, les États-Unis et le Mexique). En particulier, les pays ne devraient pas utiliser les droits de douane pour cibler des balances commerciales bilatérales ou, au lieu de dialoguer, pour faire pression sur d'autres pays afin qu'ils opèrent des réformes. La demande finale étant timide et l'inflation modérée, il est approprié de mener une politique monétaire accommodante dans les pays avancés, ainsi que dans les pays émergents et les pays en développement où les anticipations sont ancrées. La politique budgétaire devrait concilier des objectifs multiples, à savoir lisser la demande si nécessaire, protéger les groupes vulnérables, rehausser le potentiel de croissance grâce à des dépenses qui favorisent les*

*réformes structurelles et assurer la viabilité des finances publiques à moyen terme. Si la croissance est inférieure à celle prévue dans le scénario de référence, les politiques macroéconomiques devront devenir plus accommodantes, en fonction des circonstances propres à chaque pays. Pour l'ensemble des pays, il est prioritaire d'accroître l'inclusion, de renforcer la résilience et de s'attaquer aux obstacles à la croissance de la production potentielle.*

- *Le Fonds monétaire international (FMI) a annoncé avoir revu à la baisse ses prévisions de croissance pour la zone euro dans son ensemble et pour ses principaux pays membres en soulignant que l'impact des tensions commerciales risquait de se propager du secteur de l'industrie à celui des services.*
- *L'organisation internationale prévoit désormais une hausse de 1,2% seulement du produit intérieur brut (PIB) des 19 pays de la région cette année, contre 1,3% prévu en avril, après 1,9% en 2018. Le PIB de la zone euro devrait croître de 1,4% en 2020 et en 2021, précise le FMI, qui attendait auparavant 1,5% de croissance pour chacune des deux prochaines années.*
- *Le PIB français devrait quant à lui progresser de 1,2% en 2019, une prévision réduite de 0,1 point de pourcentage par rapport à celle d'avril. Et le FMI n'attend qu'une légère accélération à 1,3% pour 2020 comme pour 2021.*
- *Ce ralentissement est principalement dû à une croissance anémique en Allemagne, première économie de la région, et à la stagnation de l'Italie, explique-t-il. Il table désormais sur une croissance de 0,5% seulement en Allemagne cette année, contre 0,8% prévu en avril, après 1,5% l'an dernier, avant un rebond à 1,2% en 2020 et 1,4% en 2021. Pour contrer ce ralentissement, le Fonds réaffirme son appel en faveur d'une «réponse budgétaire synchronisée» des gouvernements de la zone euro*

## Croissance du PIB en volume



La dette publique de la France s'est établie à 2358,9 milliards d'euros à la fin du premier trimestre 2019 atteignant 99,6% du PIB, en hausse par rapport au trimestre précédent.

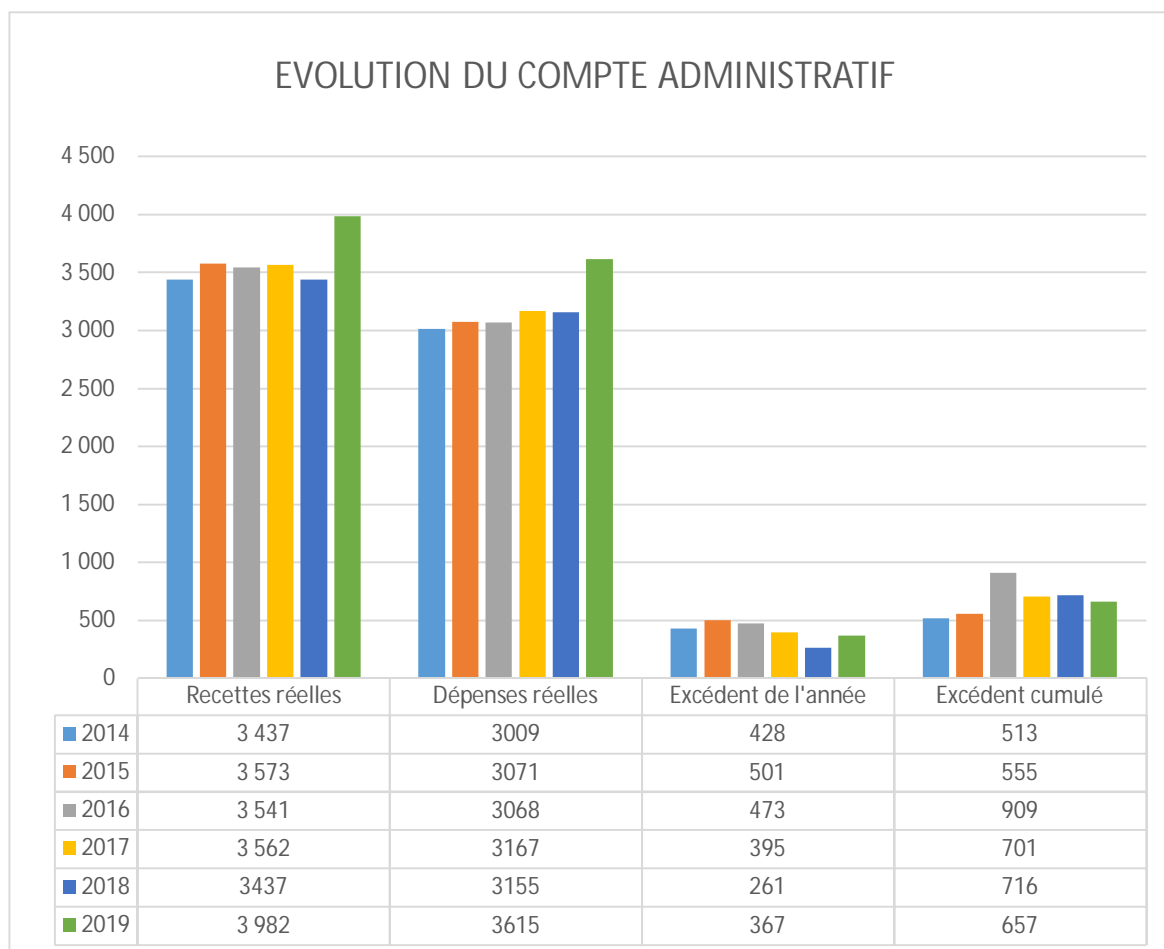
La dette publique en France s'est établie à la fin de septembre 2019 à 100,4 % du produit intérieur brut (PIB), soit 2 415 milliards d'euros, en hausse de 39,6 milliards par rapport au trimestre précédent.

## II - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'analyse rétrospective de la « santé » financière de la commune constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en exploitation qu'en matière patrimoniale.

### A – ANALYSE RETROSPECTIVE

Ci-dessous, l'évolution du « COMPTE ADMINISTRATIF »



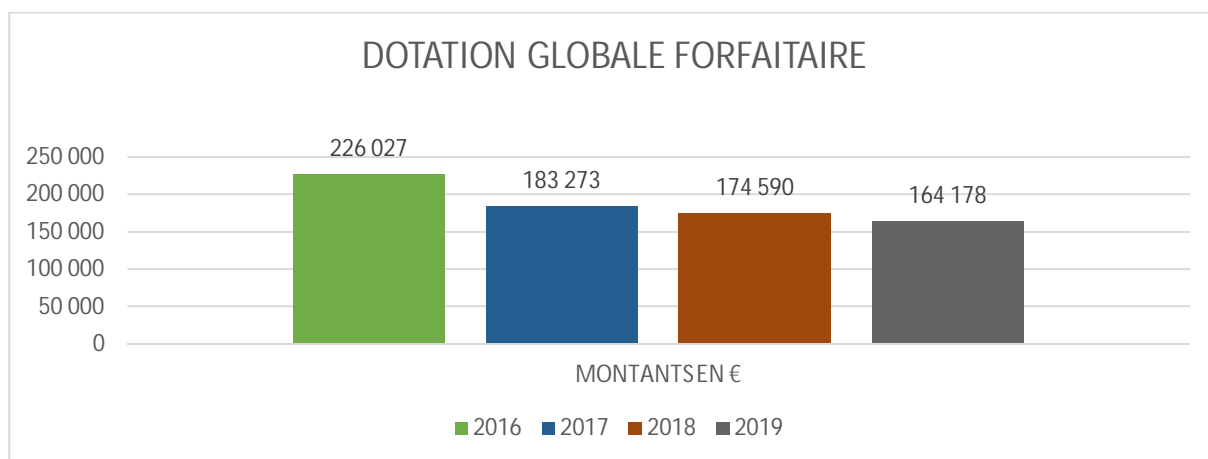
L'EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT :

OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE	ANNEE	2016	2017	2018	2019
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<i>en K€</i>	<b>3 444</b>	<b>3 476</b>	<b>3 400</b>	<b>3 491</b>
<i>(recettes de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels)</i>					
FISCALITE DIRECTE LOCALE		2 727	2 678	2 651	2 718
<i>dont produit fiscal TH-TF</i>		1 810	1 820	1 858	1 908
<i>dont compensation N.AGGLO</i>		649	596	510	525
<i>autres recettes fiscales</i>		267	262	283	206
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		471	498	498	470
<i>dont DGF</i>		226	183	175	164
autres recettes		245	315	323	306
AUTRES PRODUITS COURANTS		247	300	252	303

Au 31.12.2019, les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 2.7 %

Focus sur la D.G.F.

ANNEE	2016	2017	2018	2019
MONTANTS EN €	226 027	183 273	174 590	164 178
évolution en %	-23,30%	-18,92%	-4,74%	-5,96%
EVOLUTION DEPUIS 2010	-44,19%	-54,75%	-56,07%	-57,88%





L'EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT :

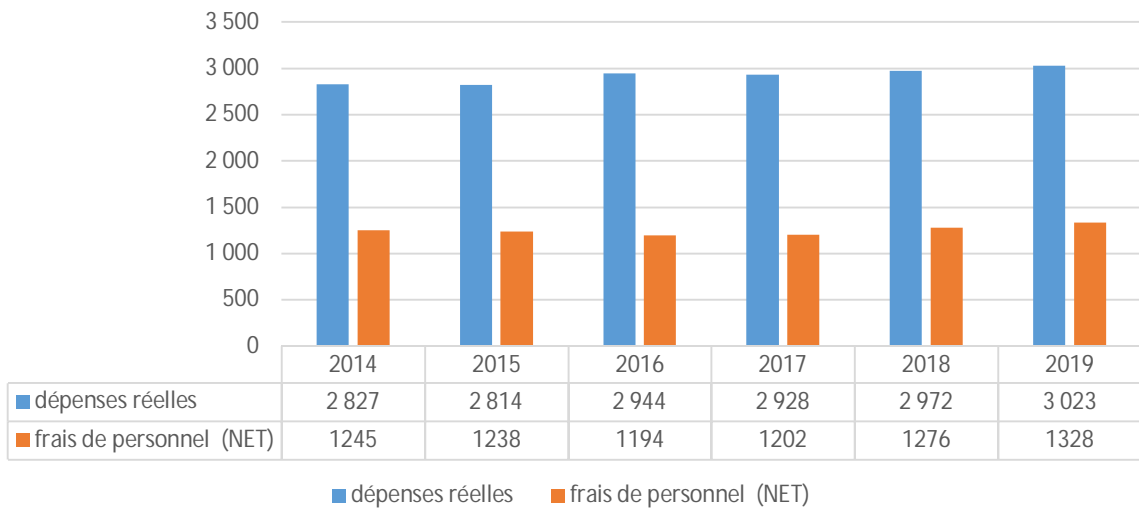
OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE	ANNEE	2016	2017	2018	2019
<b>DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<i>en K€</i>	<b>2 833</b>	<b>2 928</b>	<b>2 972</b>	<b>3 023</b>
<i>(dépenses de fonctionnement hors frais financiers)</i>					
FRAIS DE PERSONNEL		1 194	1 202	1 276	1 328
soit		42%	41%	43%	44%
ACHATS ET PRESTATIONS DE SERVICE		1 221	1 283	1 239	1 210
<i>dont eau et assainissement</i>		52	37	24	40
<i>dont électricité</i>		126	89	117	112
<i>dont combustibles</i>		35	40	36	28
<i>dont carburant</i>		8	7	9	8
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		417	443	478	485
<i>dont subvention CCAS</i>		8	10	10	10
<i>dont subvention aux associations</i>		90	95	152	134

Les achats et prestations de service sont en diminution de 3.43 % par rapport à 2018.

Les dépenses de gestion courante sont à la hauteur de 2018.

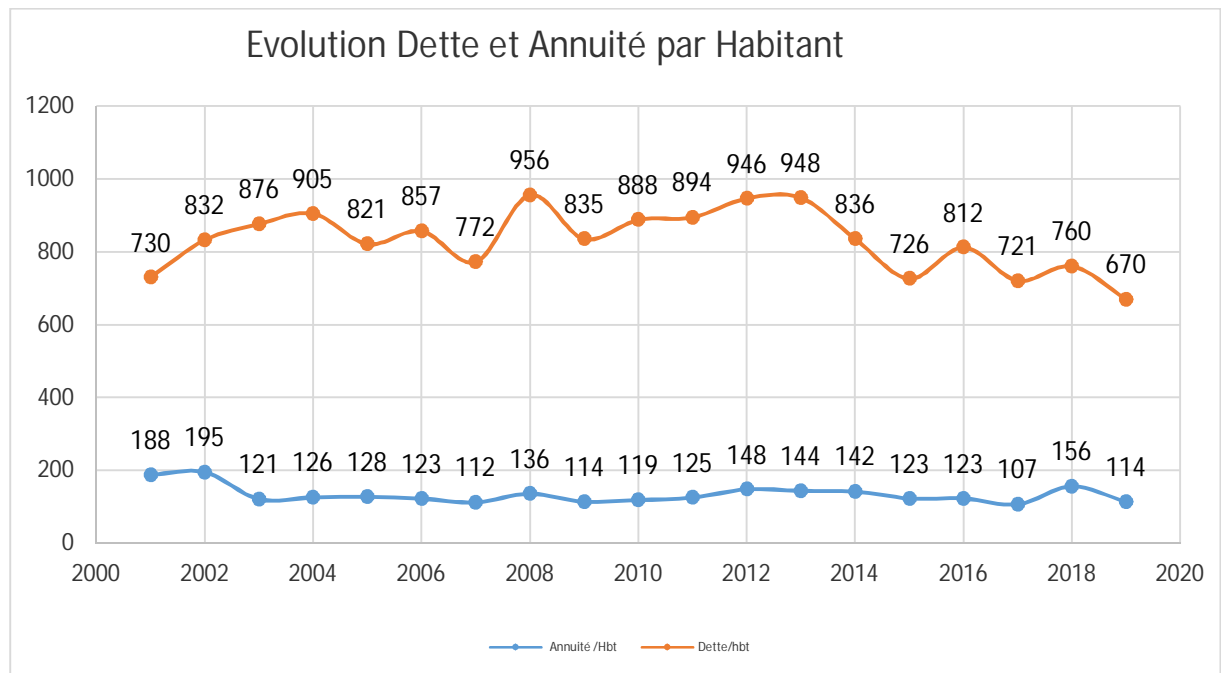
Les frais de personnel augmentent de 4.07 % et représentent 44 % des dépenses réelles pour l'année 2019 contre 43% en 2018.

## Dépenses de personnel & Dépenses réelles de fonctionnement en K€

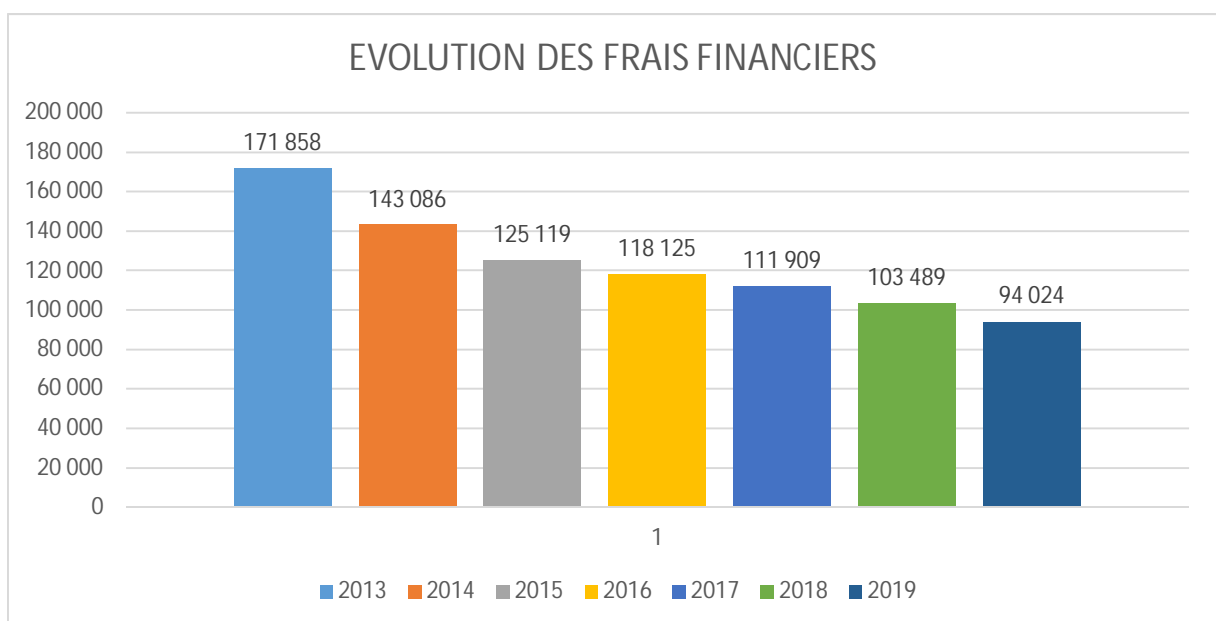


## LA DETTE – FRAIS FINANCIERS

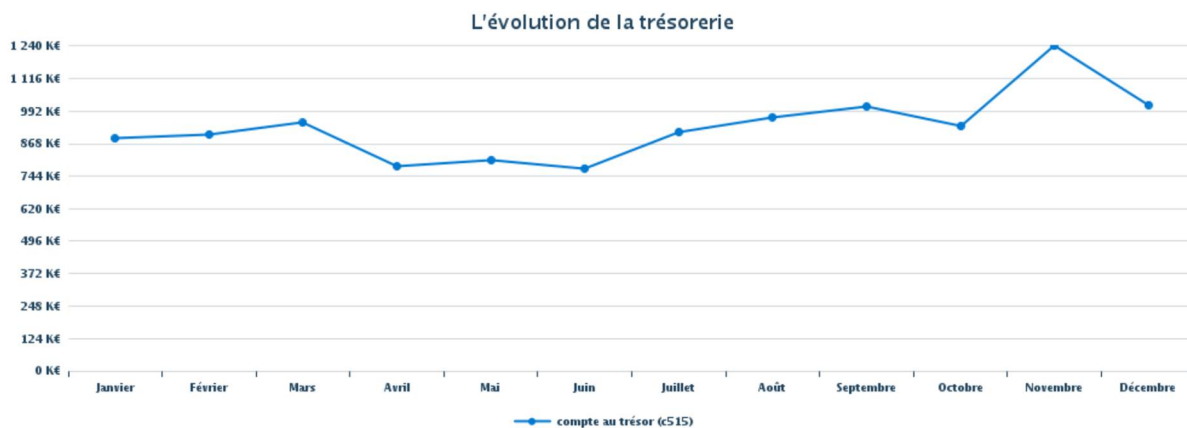
La dette au 31.12.2019 s'élève à 2.707.021 €



Les Frais financiers enregistrent une baisse régulière depuis l'année 2013.



## EVOLUTION DE LA TRESORERIE EN 2019



EVOLUTION DES TAUX LOCAUX DE 2010 à 2020			
ANNEE	TAXE HABITATION	TAXE FONCIERE	TAXE FONCIERE N.BATI
2010	13,23	15,65	69,35
2011	13,86	16,4	72,66
2012	13,86	16,4	72,66
2013	13,86	16,4	72,66
2014	13,86	16,4	72,66
2015	14,06	16,64	72,66
2016	14,13	16,72	72,66
2017	14,20	16,80	72,66
2018	14,34	16,97	72,66
2019	14,51	17,17	72,66
<b>Projet 2020</b>	<b>14,51</b>	<b>17,34</b>	<b>72,66</b>

## B – ANNEE 2020

- *Fonctionnement - Recettes*

Une augmentation des tarifs sera appliquée d'environ 1 %.

Le montant de la fiscalité ainsi que le montant des attributions de compensation (Nîmes-Métropole) devraient se stabiliser.

- *Fonctionnement – Dépenses*

Les participations à la vie associative locale ainsi qu'aux établissements publics locaux (Centre Communal d'Action Sociale et groupes scolaires) seront en partie similaires à l'année 2019.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public relative à la crèche, le dossier sera identique à l'année 2019 :

- une subvention de 80.000 € accordée à l'association Vivadom
- Celle-ci versera en contrepartie à la Commune une redevance d'occupation de domaine public de 26.600 €.

La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours, dépense obligatoire subie par la Commune, a été réévaluée par le Conseil d'administration du SDIS, soit 106.544.01 € (105.696.32 € en 2019 - 87 146.55 € en 2018).

- *Investissement – Recettes*

Nos ressources seront essentiellement composées pour l'année 2020 :

- FCTVA
- Taxe d'aménagement
- subventions suivant les projets présentés
- emprunt éventuel

- *Investissement - Dépenses*

Une liste de projets d'investissement sera soumise au conseil municipal et adaptée par la nouvelle équipe municipale à l'issue des élections en mars 2020.

\*\*\*\*\*